



PRÉAVIS No 01/2014

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Crédits complémentaires pour le rachat de frais de formation et de
traitement - Engagement de policiers déjà formés**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, le Comité de Direction a l'honneur de vous soumettre, ci-après, une demande d'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2014 en relation avec le rachat de formation dans le cadre d'engagements de policier.

1. Exposé du problème

Comme les années précédentes l'ont démontré, le policier breveté sur le marché de l'emploi est une ressource rare et le recrutement d'aspirants répondant aux exigences reste limité. L'effectif policier actuel de la POL est incomplet au regard du contrat d'accréditation et du "turn over" courant. De plus, le Corps doit "constamment" faire face aux risques du métier (maladie, accident, suspension), lesquels se répercutent à la fois sur le personnel disponible et les prestations. Ne disposant d'aucune réserve, la situation peut devenir rapidement critique sur le plan opérationnel, situation vécue d'ailleurs en 2012, en fin d'année.

Face à cette situation, la politique d'engagement d'aspirants menée depuis deux ans par l'Association permet de "combler" les rangs, sans pour autant permettre d'atteindre l'effectif recherché.

Phénomène nouveau depuis le début de cette année, la POL reçoit un nombre important de candidature (8 dont principalement de jeunes policiers). Cet engouement pour la POL peut s'expliquer par l'attrait du nouvel Hôtel de Police, le territoire "formateur", les horaires des Unités d'Intervention et de l'ambiance générale. C'est donc pour la POL une réelle opportunité qui se présente actuellement.

A ce jour, 8 policiers ont été entendus, 1 a été engagé, 3 sont en attente de notre réponse (laquelle dépend de la décision de ce préavis) 2 n'ont pas été retenus, ne répondant pas à nos critères d'exigence et de fiabilité et 2 ont retiré leur candidature.

Sur la base du plan des postes et de la masse salariale budgétée en 2014, la POL dispose des postes vacants et des finances pour engager ces policiers. Le problème rencontré réside par contre dans les coûts de rachat de ces jeunes policiers, parfois élevés, qui, étant difficilement prévisibles ont donc insuffisamment été pris en considération dans l'élaboration du budget 2014.

2. Rachat et situation budgétaire

2.1 Pratique usuelle

L'ensemble des corps de police et/ou Association de police, y compris la POL, prévoit dans leur contrat d'engagement une clause contractuelle liant les jeunes agents à leur corps respectif, ceci jusqu'à 5 ans après leur formation (année à l'Académie comprise). Cette clause prévoit généralement, de manière dégressive, le remboursement des frais de formation engagés, le rachat du matériel et de l'équipement ainsi que pour certains employeurs le salaire (y compris les charges sociales) versé durant l'année de formation.

La pratique et le marché de l'emploi actuel (policier) font que le Corps engageant un jeune policier paie, en général, la dette au Corps "formateur" en lieu et place du nouveau collaborateur.

A cet effet, le budget 2014, prévoit CHF 130'000.--. dans le compte 6000.3091.01 "Frais de formation professionnelle". Un montant de CHF 30'000.--, en prévision du rachat des frais de formation est intégrée dans ce montant.

Afin de bien différencier ces frais de rachat de ceux dévolus à la formation professionnelle du personnel de la POL, une ligne complémentaire a été apportée au budget. Ainsi, le compte 6000.3091.05 "Rachat de frais de formation" a été créé et crédité des CHF 30'000.-- précités, ramenant le compte 6000.3091.01 "Frais de formation professionnelle" à CHF 100'000.--.

2.2 Agent de police engagé avec rachat de formation et de traitement

L'Association a engagé au 1er mars 2014, un policier se trouvant dans sa 1ère année suivant l'Académie de police. Les montants de CHF 43'013.15, en lien avec le remboursement des frais d'écolage, et CHF 1'500.-- pour le rachat de l'équipement ont été payés par la POL à son ancien employeur, soit un total de CHF 44'513.15.

2.3 Agent de police avec rachat de formation et de traitement en attente de décision de l'Association

Comme indiqué précédemment, trois autres dossiers de postulation adressés à nouveau par de jeunes policiers ont été retenus à la suite d'entretiens menés courant février. Ces candidatures sont actuellement en attente d'une décision de l'Association pour aller de l'avant en vue d'une confirmation d'engagement. Le montant global de rachat/remboursement des frais de formation pour ces dossiers se montent à environ CHF 52'000.--.

Si ces trois engagements obtiennent l'aval, tant du Comité de Direction que du Conseil intercommunal, le montant total de rachat pour les frais de formation pour les 4 engagements (1 confirmé + 3 à confirmer) s'élèveraient à CHF 95'013.15, à CHF 37'026.-- pour le paiement du traitement et CHF 10'500.-- pour l'équipement, soit un total de CHF 142'539.15

2.4 Engagement supplémentaire de quatre agents de police avec rachat de formation et de traitement (hypothétique)

Comme expliqué au point 1 de ce préavis, l'Association profite actuellement d'une attractivité particulière. Il n'est donc pas à exclure que d'autres candidatures se présentent dans le courant de cette année. Sur la base des effectifs recherchés en vue de l'accréditation finale, du plan des postes et de la masse salariale budgétisée à cet effet pour 2014, quatre postes vacants restent à repourvoir. En fonction des candidatures potentielles qui se présenteraient, il faut partir du principe qu'un rachat de formation, voire de traitement soit à envisager pour chacune de celles-ci.

Il est important de préciser que le montant de rachat maximum par agent, tel que présenté, est calculé sur la base d'un rachat aux conditions les plus défavorables, soit à hauteur de 70% des frais engagés pendant la formation. Dans les faits, cela correspondant à l'engagement d'un agent se trouvant dans la première année suivant sa formation à l'Académie de police, soit CHF 35'000.-- pour les frais d'écolage, CHF 51'837.10.-- pour le paiement du traitement et CHF 8'400.-- pour le rachat de l'équipement, soit au total pour un agent CHF 95'237,10.

Il sied de préciser que la masse salariale de ces 4 postes vacants a été budgétée en 2014 puisqu'il s'agit de postes vacants non repourvus. Dès lors que l'engagement de ces 4 policiers pourrait intervenir dans le meilleur des cas au 1^{er} juillet 2014, leurs frais de rachat des traitements présentés dans le préavis, seront très probablement compensés en partie par les salaires budgétés mais non utilisés pendant le délai de latence et de ce fait ne représenteront pas l'entier de la charge budgétaire supplémentaire prévue.

Si ces engagements supplémentaires obtiennent l'aval, tant du Comité de Direction que du Conseil intercommunal, le montant total de rachat pour les frais de formation pour les 8 engagements (1 confirmé + 3 à confirmer + 4 hypothétiques) s'élèveraient au maximum à CHF 253'013.15, à CHF 244'374.40.-- pour le paiement du traitement et CHF 44'100.-- pour l'équipement. Pour le détail global par dicastère, se référer à l'annexe du présent préavis.

Pour ces 4 postes "hypothétiques", le Comité de Direction s'engage à informer la COGEST/COFIN lors de l'engagement de chacun d'entre eux en précisant les montants y relatifs. En cas d'engagement à des coûts moins élevés, le Comité de Direction s'engage à ne pas dépenser les montants du crédit complémentaire alloués pour autre chose.

2.5 Tableau récapitulatif (synthèse)

Frais de rachat pour un engagement au 1^{er} mars			Total
Formation	Salaire	Equipement	
CHF 43'013.15	CHF 0.--	CHF 1'500.--	CHF 44'513.15
Frais de rachat pour les 3 dossiers à confirmer			
CHF 52'000.--	CHF 37'026.--	CHF 9'000.--	CHF 98'026.--
Sous-total	Sous-total	Sous-total	
<u>CHF 95'013.15</u>	<u>CHF 37'026.--</u>	<u>CHF 10'500.--</u>	<u>CHF 142'539.15</u>
Frais de rachat pour 4 dossiers hypothétiques			
CHF 140'000.--	CHF 207'348.40	CHF 33'600.--	CHF 380'948.40
Total	Total	Total	
CHF 235'013.15	CHF 244'374.40	CHF 44'100.--	CHF 523'487.55

Le financement des charges nettes complémentaires de fonctionnement sera couvert par la trésorerie ordinaire.

3. Argumentation

- Le Corps de police a besoin de ces ressources afin de se préserver de situations opérationnelles précaires en raison du manque d'effectif. Il s'agit également de rappeler que d'une part, le turn over moyen (retraites et démissions) est de +/- 5 agents-es par an (3 retraites et 1 départ connu à ce jour) et que d'autres part, le Corps doit faire face durant l'année aux absences de courte, moyenne et longue durée, formations, vacances, accidents, maladies confondus.
- L'effectif policier recherché n'est pas atteint à ce jour. Il devra l'être en vue de l'accréditation définitive prévue au plus tard dans le courant de l'année 2016.
- La POL est actuellement attractive (infrastructures, territoire, horaires, ambiance). Il s'agit de profiter de cette situation actuelle, car il n'y a aucune garantie que celle-ci perdure et cela, d'autant plus, qu'une importante concurrence entre employeurs existe (tous doivent également engager).
- En outre, la POL n'étant pas une des polices intercommunales les plus attractives financièrement, le risque de perdre les candidats en attente au profit d'un autre Corps ne peut être exclu. Des policiers plus expérimentés - donc sans rachat -, dans un premier temps intéressés à venir travailler à la POL, n'ont pas donné suite à nos propositions, l'écart financier étant trop élevé. La différence de salaire étant moins importante pour un policier en début de carrière, cette question, en général, n'est pas un facteur bloquant pour ces jeunes policiers.
- L'avantage d'engager des policiers brevetés réside surtout par le fait qu'ils sont opérationnels immédiatement, à contrario de l'aspirant, qui pour être en droit d'exercer après un an formation, doit impérativement réussir ses examens finaux pour l'obtention du brevet. Fort heureusement, notre Association n'a pas connu cette situation, alors que chaque année des aspirants d'autres Corps, en définitif échouent (4 en 2013).

Enfin, même si la somme d'un rachat peut paraître excessive, elle reste inférieure au coût d'un aspirant pendant son année de formation (écolage, salaire et charges sociales sur un an, équipement) lequel s'élève à ce jour à CHF 134'600.--.

De plus, il est annoncé une augmentation des frais d'écolage pour les années à venir, portant le coût de la formation à CHF 140'000.-- en 2015 déjà, voire plus d'ici 2020. Par conséquent, des rachats plus coûteux à l'avenir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis No 01/2014, Crédits complémentaires pour le rachat de frais de formation et de traitement
- Engagement de policiers déjà formés

décide

1. d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 493'600.-- conformément au détail contenu dans le tableaux ci-dessus, l'annexe et les explications fournies pour les 4 postes hypothétiques
2. le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

prend acte

que le résultat prévisible de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour l'exercice 2014 pourrait enregistrer un excédent de charge de CHF 493'600, étant entendu que CHF 30'000.-- avaient été budgétés en 2014 pour le rachat de frais de formation.

Ainsi adopté le 9 avril 2014

Annexe

Tableau détaillé (écriture comptable)

No de compte	Intitulé/justification	Budget 2014	Crédits complémentaires	Budget 2014 corrigé
6001.3901.05	Frais de formation professionnelle Rachat de frais de formation lors d'engagement de policiers ayant terminé leur formation depuis moins de 5 ans	30'000.--	205'100.--	235'100.--
6100.3011.01	Personnel – traitements Rachat de frais de traitement lors d'engagement de policiers ayant terminé leur formation depuis moins de 5 ans	8'474'820.--	244'400.--	8'719'220.--
6101.3114	Achat d'habillement Rachat de frais d'habillement lors d'engagement de policiers ayant terminé leur formation depuis moins de 5 ans	72'000.--	44'100.--	116'100.--
	Total du crédit complémentaire		493'600.--	

Tableau résumé

	Charges	Revenus	variation nette
1 Administration de l'Association	205'100.--	--	205'100.--
2 Corps de police	288'500.--	--	288'500.--
TOTAL	493'600.--	--	493'600.--